

Section A : Fiche A5

**Quels droits pour les travailleuses
et les travailleurs dans le contexte
de la mondialisation néolibérale?**

L'action syndicale dans le contexte de la mondialisation : pour un nouveau **rapport** de force à l'échelle de la planète!



Dans de nombreuses régions du monde, les droits au travail sont bafoués, souvent en toute impunité, alors que les rapports de force entre syndicats, entreprises et États se transforment sous l'effet de la mondialisation néolibérale. Dans ce contexte de marché du travail internationalisé, les organisations syndicales d'ici et d'ailleurs ne peuvent faire autrement que de penser leurs actions dans une perspective globale. Cela implique le développement de nouvelles alliances et stratégies. C'est de ce mouvement vers l'avant dont nous ferons état dans cette fiche, en nous attardant plus particulièrement sur l'implication des organisations syndicales québécoises.

Les défis du mouvement syndical dans le contexte de la mondialisation

Au Québec et dans plusieurs pays du monde, le mouvement syndical a joué un rôle important dans la mise en place de politiques sociales permettant de meilleures conditions de travail et de vie, non seulement pour les travailleuses et les travailleurs syndiqués, mais pour toute la population. Ces mesures permettent une meilleure répartition de la richesse, favorisant ainsi une plus grande justice sociale. Cependant, avec la mondialisation, les règles du jeu ont changé.

UN MARCHÉ DU TRAVAIL PRÉCARISÉ

En effet, on assiste depuis 30 ans à une migration progressive des activités industrielles et manufacturières des pays du Nord vers les pays du Sud, où les coûts de production sont généralement moins élevés, notamment les salaires. Par exemple, des entreprises comme Nike n'ont plus d'usine à l'étranger, mais font plutôt appel à de nombreux sous-traitants répartis un peu partout dans le monde, essentiellement dans les pays en développement. Ce processus d'externalisation de la production a des impacts importants sur les droits au travail, puisqu'il n'a pas été accompagné d'un renforcement des droits au travail et de la mise en place de structures syndicales fortes dans les pays du Sud. Dans les faits, il a plutôt entraîné une précarisation de l'emploi, bien illustrée par les conditions de travail et de vie dans les zones franches d'exportation (ZFE) ou dans le secteur informel¹. Parallèlement, les possibilités d'emploi dans plusieurs pays du Nord, dont le Québec et le Canada, sont de plus en plus concentrées dans le secteur des services, traditionnellement précaire et peu syndiqué².

UN RAPPORT DE FORCE BOULEVERSE

Ainsi, on peut dire que le processus d'externalisation de la production bouleverse le rapport de force historique entre les organisations syndicales, les employeurs et l'État, qui est au cœur des relations industrielles classiques. En effet, un peu partout dans le monde, les stratégies syndicales se sont développées dans un cadre territorial bien défini, dans le but d'assurer une meilleure protection des droits des travailleuses et des travailleurs, à travers des lois et des politiques nationales³. Cependant, dans un contexte de marché du travail mondialisé, le pouvoir et l'influence des entreprises multinationales ne cessent de croître, tandis que l'État voit son rôle régulateur s'affaiblir, notamment parce que les régulations nationales ne sont plus adaptées à cette nouvelle réalité⁴.

.....

¹ Pour plus d'information sur les zones franches, voir la fiche A4 de cette trousse. Pour ce qui est du travail informel, consulter la fiche A3.

² Sid Ahmed Soussi, *L'action syndicale internationale face à la dérégulation du travail : vers un droit international privé?*, Centre de recherche sur les innovations sociales, Collection études théoriques, no ET1009, septembre 2010, p.24.

³ *Ibid.*, p.15.

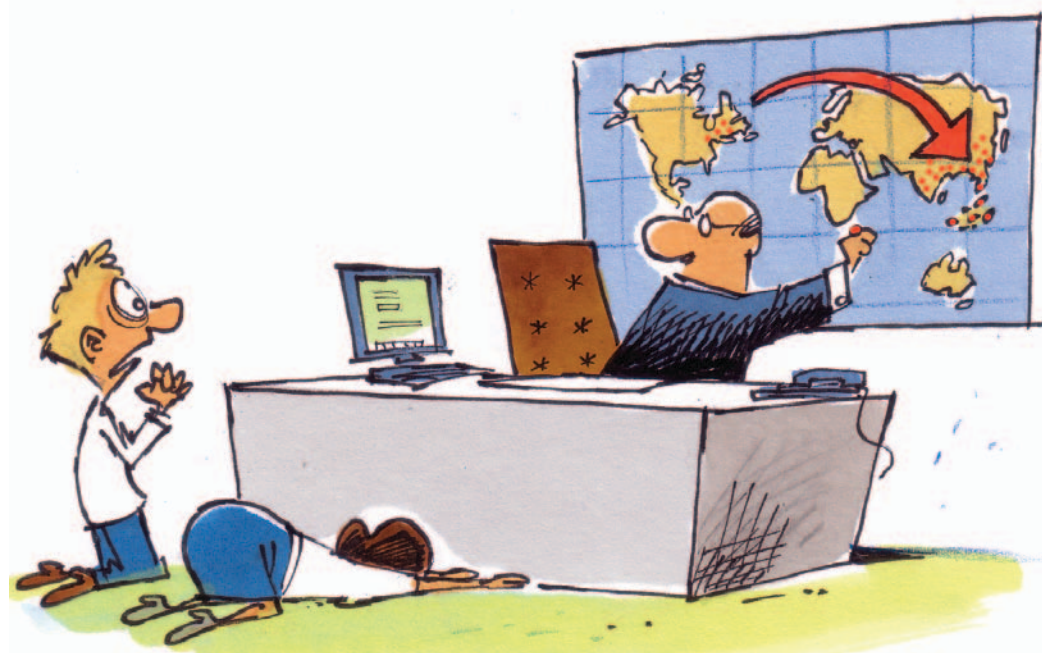
⁴ *Ibid.*, p.21.

UNE ACTION COLLECTIVE EN CRISE

Cela est renforcé par l'émergence du travail atypique, qui entraîne une individualisation de la relation de travail, ce qui affaiblit la portée de la représentation collective, élément à la base de l'action syndicale⁵. Plus globalement, avec la montée de l'idéologie néolibérale et l'affaiblissement du modèle social-démocrate, on peut dire que c'est l'essence même de l'action syndicale qui est remise en question⁶. En effet, notre sens du collectif est mis à rude épreuve actuellement, alors que les solutions individuelles, pour ne pas dire individualistes, deviennent de plus en plus répandues. Conséquence? Le taux de syndicalisation de la main-d'œuvre est en chute libre depuis 30 ans, tant à l'échelle mondiale (de 16 % à 8 %) que dans les pays industrialisés (de 32 % à 18 %)⁷.

DES DROITS AU TRAVAIL INTERDÉPENDANTS

Ainsi, on peut dire que dans le contexte de la mondialisation, les droits des travailleuses et des travailleurs sont interdépendants, comme deux éléments d'une même équation : moins de droits pour les travailleuses et les travailleurs étrangers égalant nécessairement, à plus ou moins long terme, à moins de droits pour les travailleuses et les travailleurs d'ici. Et bien que les atteintes à ces droits se vivent différemment selon les pays, elles partagent des racines communes. Cela nous place donc, travailleuses et travailleurs du monde, dans une relation dynamique qui doit se baser sur la solidarité plutôt que sur la compétitivité, afin de présenter un contre-pouvoir organisé et cohérent face aux différents acteurs de l'économie globalisée. Cela implique de redéfinir les stratégies syndicales et de développer de nouvelles alliances, dans une perspective globale. Il faut également éviter un piège : celui de mettre la responsabilité des pertes d'emplois au Nord sur les travailleuses et les travailleurs du Sud, qui luttent sans relâche pour leur survie et celle de leur famille... comme nous le ferions sûrement si nous étions à leur place!



⁵ Sid Ahmed Soussi, p. 26.

⁶ Jacques Rouillard, « Les déboires du syndicalisme nord-américain (1960-2003). Pourquoi le mouvement syndical canadien se tire-t-il mieux d'affaires que celui des États-Unis? », in *Bulletin du regroupement des chercheurs et chercheuses en histoire des travailleurs et travailleuses du Québec*, vol.30, no 1, printemps 2004, p.14.

⁷ Selon les chiffres de l'OCDE.

Les droits syndicaux dans le contexte de la mondialisation : état des lieux

Évidemment, on ne peut aborder l'enjeu de l'action syndicale sans tenter de mieux comprendre dans quel contexte elle se pratique. Or, la situation générale en matière de droits syndicaux continue de s'aggraver de façon presque généralisée, non seulement dans les pays non démocratiques, mais également en Europe et en Amérique du Nord⁸. Pour mieux comprendre l'ampleur de ce phénomène, qui est lié à différents facteurs sociaux et politiques, mais qui semble se renforcer dans le contexte de la mondialisation néolibérale, voici quelques faits révélateurs :

- Chaque année, près d'une centaine de personnes sont assassinées dans le monde en raison de leur engagement syndical⁹.
- Dans plusieurs pays, les syndicats demeurent interdits : nul ne peut y revendiquer le droit d'association et de négociation collective. C'est le cas entre autres de l'Arabie Saoudite et de la Birmanie¹⁰.
- Dans d'autres régions, le système d'un syndicat unique contrôlé ou soutenu par le gouvernement est la norme, notamment en Chine, en Corée du Nord, au Laos, en Syrie et au Vietnam¹¹.

DROITS SYNDICAUX : UN FREIN À L'EXPANSION DU MARCHÉ ?

Les droits d'association et de négociation collective sont reconnus par l'Organisation internationale du Travail (OIT) comme un droit fondamental pour les travailleuses et les travailleurs. Or, dans plusieurs pays du Sud, il n'est pas rare que les entreprises locales et internationales violent les droits syndicaux en toute impunité. Par exemple, certaines entreprises refusent de négocier avec des représentants légitimes et menacent même leurs employés de cesser leurs opérations ou de déménager leur production. Et dans plusieurs pays, les organisations syndicales sont étroitement surveillées et encadrées par des gouvernements qui craignent l'existence de mouvements sociaux autonomes et prodémocratiques.

⁸ Confédération syndicale internationale (CSI), *Rapport annuel des violations des droits syndicaux*. En ligne. 2010. [<http://survey.ituc-csi.org/>].

⁹ *Ibid.*

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ *Ibid.*

Afin de mieux comprendre comment s'exercent les droits syndicaux dans le monde, voici une brève présentation de la situation dans 3 pays où le CISO entretient des liens de solidarité.

-) La Colombie** n'est pas tendre envers ses syndicalistes, ni d'ailleurs envers les autres militantes et militants des droits humains. La répression des mouvements sociaux y est violente, en lien avec le conflit armé qui mine la société colombienne depuis des années. En 2010, 49 meurtres de syndicalistes y ont été commis, principalement dans le secteur de l'enseignement. En plus de ces assassinats, on dénombre au moins 400 cas d'agressions¹². Les mesures adoptées par l'État pour remédier à cette situation sont peu nombreuses et inefficaces : les efforts déployés pour enquêter sur les crimes commis sont partiels et les autorités ne se penchent pas sur tous les cas dénoncés. On parle donc ici d'une impunité claire de la part des autorités.
-) Les droits syndicaux demeurent extrêmement fragiles en Haïti.** La tourmente politique, le climat de violence, des taux de chômage record, en plus de l'instabilité qui règne au pays depuis le séisme de janvier 2010, forgent le contexte dans lequel les syndicalistes tentent de lutter pour la défense de leurs droits. Dans ces circonstances, les employeurs jouissent d'une liberté absolue en ce qui a trait à la manière dont ils traitent leurs employés. Les cas de harcèlement de syndicalistes et le recours au licenciement, mesures qui sont interdites dans la législation du travail, sont monnaie courante.
-) Au Mexique,** en dépit de certaines garanties minimales, la législation impose de nombreuses restrictions aux droits syndicaux. Des militants syndicaux sont arrêtés, blessés et poursuivis pour avoir exercé leurs activités, y compris par les forces de l'État, en particulier dans le secteur minier, pétrolier et électrique. Les employeurs ont recours aux syndicats fantômes et continuent de s'opposer à l'exercice des droits fondamentaux des travailleuses et des travailleurs, notamment dans les maquiladoras, ces usines d'assemblage situées dans les zones franches d'exportation et reconnues pour le non-respect des droits au travail.

LES DROITS SYNDICAUX EN AMÉRIQUE DU NORD : LA LUTTE CONTINUE !

Dans ce tableau peu réjouissant, on aurait tort d'exclure l'Amérique du Nord. De prime abord, les défis des militantes et militants syndicaux aux États-Unis et au Canada peuvent sembler assez différents de ceux vécus en Colombie et au Mexique. Cependant, l'actualité récente démontre qu'il faut demeurer vigilant face à la montée de la droite et à l'influence de l'idéologie néolibérale sur nos sociétés. Un bon exemple de cela nous vient du Wisconsin, où le nouveau gouverneur républicain est parvenu à faire adopter en 2011 une loi controversée privant les travailleuses et les travailleurs de la fonction publique de leurs droits de négocier une convention collective.

Bien que le taux de syndicalisation soit plus élevé au Québec et au Canada qu'aux États-Unis, et l'activité syndicale mieux acceptée en général, nous faisons également face à nos propres défis qu'on aurait tort d'ignorer. Pensons seulement à l'exclusion de certaines catégories de travailleuses et de travailleurs des lois du travail et des régimes de protection sociale, notamment dans les secteurs du travail agricole et domestique, ou encore aux décrets ou lois spéciales qui sont de plus en plus utilisés pour mettre fin aux conflits de travail, tant au niveau fédéral que provincial.

.....
¹² Ibid.

Pour une action syndicale mondialisée !

Cependant, on aurait tort de croire que la mondialisation néolibérale n'a que des effets négatifs sur le mouvement syndical. En effet, elle a amené une plus grande facilité de contacts entre organisations syndicales du monde, entre autres grâce aux nouvelles technologies de l'information et des communications, et elle a permis la création d'espaces de discussion et de collaboration diversifiés. Par exemple, les processus de négociation et de mise en œuvre de certains accords commerciaux ont renforcé la collaboration entre syndicats des pays signataires, afin de mieux contrer les effets négatifs de ces accords¹³. Ce fut d'ailleurs le cas pour l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA), qui a suscité un rapprochement entre organisations étatsuniennes, mexicaines et canadiennes, notamment dans le cadre du mécanisme de plainte de son accord parallèle sur le travail¹⁴.

Cette internationalisation du mouvement syndical n'est pas nouvelle. Elle est ancrée dans l'histoire du mouvement ouvrier qui prônait la solidarité entre travailleuses et travailleurs du monde entier. Souvenez-vous du fameux : « Prolétaires de tous les pays, unissez-vous ! » Cependant, avec les nouveaux défis engendrés par la mondialisation, le mouvement syndical international s'est restructuré, de façon à pouvoir parler d'une voix forte et unie.

LE MOUVEMENT SYNDICAL INTERNATIONAL : QUELQUES ORGANISATIONS À CONNAÎTRE !

Le mouvement syndical international est composé de plusieurs organisations. Bien qu'ayant une portée internationale, ce mouvement est rendu possible avant tout par la participation d'organisations nationales, dont celles provenant du Québec et du Canada.

La Confédération syndicale internationale (CSI) est née de la fusion de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) et de la Confédération mondiale du travail (CMT) en 2006¹⁵. La CSI regroupe plus de 301 organisations syndicales et 176 millions de travailleuses et de travailleurs provenant de 151 pays dans le monde. Son mandat central est de coordonner de grandes campagnes de solidarité pour combattre des fléaux comme le travail forcé, le travail des enfants, les ateliers de misère et la discrimination en emploi. La CSI publie notamment un bilan annuel des violations des droits syndicaux dans le monde.

Les Fédérations syndicales internationales (FSI) représentent les plus anciennes structures syndicales internationales. Ces organisations autonomes rassemblent les syndicats nationaux d'une industrie particulière ayant un employeur commun ou s'inscrivant dans une chaîne d'approvisionnement mondiale. Il existe actuellement 11 fédérations syndicales internationales, regroupées au sein de Global Unions. Une fédération

bien connue est l'Internationale des Services Publics (ISP), qui rassemble les travailleuses et travailleurs du secteur public.

La Commission syndicale consultative (CSC), plus communément appelée TUAC-OCDE, représente le mouvement syndical auprès de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Son principal rôle est de présenter la vision du mouvement syndical, de surveiller les orientations et décisions politiques de l'OCDE et de s'assurer que celles-ci possèdent une dimension sociale forte. Elle coordonne aussi les travaux de la partie syndicale qui sont présentés dans le cadre des Sommets du G8 et aux conférences sur l'emploi et elle joue un rôle actif dans les efforts syndicaux pour influencer le FMI et la Banque mondiale.

Global Unions, qui rassemble la Confédération syndicale internationale (CSI), les Fédérations syndicales internationales (FSI) et la Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE (CSC), dialogue avec les grandes organisations internationales – le Fonds monétaire international, le Groupe de la Banque mondiale, les Nations Unies et leurs programmes et fonds, l'Organisation mondiale de la santé et l'Organisation mondiale du Commerce – afin de promouvoir une mondialisation équitable.

¹³ Reynald Bourque, « L'action syndicale internationale et transnationale dans le contexte de la mondialisation », in *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 20, no 2, 2008, p.44.

¹⁴ Ibid., p. 46.

¹⁵ Les informations concernant la CSI proviennent de son site Internet : [http://www.ituc-csi.org].

Les organisations syndicales québécoises et l'action internationale

Cependant, il ne faut pas penser que l'action syndicale internationale se pratique exclusivement dans les hautes sphères du pouvoir. En effet, elle prend racine dans nos organisations locales, régionales et nationales, à travers un ensemble de pratiques diversifiées. Les défis sont cependant nombreux, à commencer par le manque d'intérêt de nos propres membres, qui bien souvent ne voient pas la pertinence de travailler sur des enjeux internationaux qui semblent si loin de leur réalité. Afin de mieux comprendre comment se concrétise l'action syndicale internationale, explorons ensemble quelques pratiques développées par les organisations syndicales d'ici.

DES PARTENARIATS À TRAVERS LE MONDE

Les activités internationales menées par les organisations syndicales québécoises prennent plusieurs formes : renforcement des capacités de partenaires à l'étranger (formation syndicale, appui à des projets locaux, création de coopératives), appui direct à des syndicats ou groupes de travailleuses et de travailleurs en difficulté et aide humanitaire en cas de catastrophe naturelle. Par exemple, la Fédération des travailleuses et des travailleurs du Québec (FTQ) travaille depuis de nombreuses années avec plusieurs organisations syndicales d'Afrique et d'Haïti, tandis que la Confédération des syndicats nationaux (CSN) a développé des liens avec des organisations d'Amérique Latine, comme la Centrale des travailleurs unis (CUT) au Brésil et le Front authentique des travailleurs (FAT) au Mexique. Pour sa part, la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) mène plusieurs projets avec des partenaires d'Afrique francophone, de Colombie et d'Haïti. Finalement, la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ) entretient des liens de solidarité avec le Syndicat du personnel infirmier d'Haïti (SPI).

DES PRATIQUES DIVERSIFIÉES

En plus d'être impliquées dans les structures formelles du mouvement syndical international, les organisations syndicales québécoises ont développé plusieurs types d'activités internationales au fil des années. Elles mettent en œuvre des projets de coopération visant le renforcement des capacités, appuient la formation syndicale dans certains pays en développement, et prennent part aux grands rendez-vous féministes ou altermondialistes comme la Marche mondiale des femmes ou les Forums sociaux mondiaux. Tout cela dans le but de mieux faire reconnaître et respecter les droits des travailleuses et des travailleurs, et plus largement les droits humains.

LES FONDS HUMANITAIRES : DES OUTILS PRÉCIEUX DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE !

À cet effet, les fonds humanitaires constituent une bonne façon de soutenir financièrement les activités internationales des organisations syndicales. Ces fonds sont alimentés par la contribution des employés et/ou des employeurs et permettent de soutenir des projets et des partenaires dans les pays en développement, d'apporter une aide aux victimes de catastrophes naturelles et d'appuyer des campagnes d'éducation sur des enjeux de solidarité internationale. Au Québec et au Canada, nombreuses sont les organisations syndicales qui gèrent de tels fonds, par exemple les Métallos, l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC) et le Syndicat des travailleurs et des travailleuses des postes (STTP).

PARTICIPATION AU CISO : LA VALEUR AJOUTÉE DE L'INTERSYNDICAL

De plus, la plupart des grandes organisations syndicales québécoises ainsi que plusieurs de leurs affiliés sont des membres actifs du Centre international de solidarité ouvrière (CISO), dont la mission est de développer la solidarité internationale en renforçant les liens entre les travailleuses et les travailleurs d'ici et du Sud en lutte pour le respect de leurs droits, pour de meilleures conditions de travail et pour l'instauration d'une société plus juste et démocratique. Depuis plus de 35 ans, le CISO développe des campagnes d'éducation à la solidarité internationale, en plus de mettre en œuvre des projets de coopération en partenariat avec des organisations de différents pays. Le CISO a coordonné l'organisation de plus de 40 stages syndicaux dans des pays comme le Mexique, Cuba, la Colombie ou le Burkina Faso.

LA RSO : UNE NOUVELLE FORME D'ACTION SYNDICALE

La responsabilité sociétale des organisations (RSO) est une autre façon de favoriser un plus grand respect des droits des travailleuses et des travailleurs, au Québec et dans le monde. Par RSO, on entend toute initiative des organisations visant à intégrer des préoccupations sociales et environnementales dans leurs activités, dans une optique de développement durable. La RSO regroupe différents types d'initiatives et demeure une démarche volontaire de la part des organisations.

Au Québec, plusieurs organisations syndicales sont actives en matière de RSO, de diverses façons. Par exemple, elles peuvent tenter de faire pression sur les employeurs pour qu'il adopte des pratiques plus responsables. Elles peuvent aussi adopter elles-mêmes des politiques d'approvisionnement responsable (PAR), comme l'a fait la CSN en 2009, contribuer à l'élaboration de normes internationales de RSO, comme la norme ISO 26 000, ou encore participer aux activités de la Coalition québécoise contre les ateliers de misère (CQCAM), coordonnée par le CISO.

DÉFENDRE LES DROITS SYNDICAUX : L'IMPORTANCE DE LA SOLIDARITÉ

L'expérience montre que la solidarité syndicale internationale est la clé d'un plus grand respect des droits syndicaux dans le monde. Cette coopération peut prendre différentes formes : documentation et dénonciation des cas problématiques, pressions exercées sur les entreprises et les États, campagnes médiatiques, appui-conseil et formation, etc. Dénoncer publiquement les abus de grandes compagnies est souvent une stratégie gagnante en matière de défense des droits des travailleuses et des travailleurs, comme l'ont appris à leurs dépens des entreprises telles que Nike et Gap.

Un bon exemple de solidarité intersyndicale à l'échelle internationale : le cas de la SOTA, en Haïti

Cela a pris deux ans pour que l'organisation Bataye Ouvriye, qui appuie l'organisation des travailleuses et des travailleurs dans les zones franches en Haïti, réussisse à faire reconnaître le Syndicat des Ouvriers du Textile et de l'Habillement (sigle créole : SOTA). Toutefois, peu de temps après sa création, six membres du comité exécutif de la SOTA ont été licenciés, dont quatre travaillaient pour des usines sous-traitantes de Gildan, une entreprise canadienne dont le siège social est situé à Montréal.

Or, Bataye Ouvriye est en relation avec certaines organisations canadiennes et étatsuniennes œuvrant à la défense des droits des travailleuses et des travailleurs dans une perspective internationale, comme le Workers Rights Consortium (WRC), Maquila Solidarity Network (MSN) et bien entendu, le CISO et sa table de concertation sur la responsabilité sociale des organisations, la CQCAM. Ces organisations ont mis de l'avant une campagne de lettres visant le président haïtien Michel Martelly et les dirigeants de Gildan. Le cas a également été fortement médiatisé; Yannick Étienne, la coordonnatrice de Batay Ouvriye, a accordé des entrevues à Radio-Canada, à The Gazette et aussi au journal Le Devoir. De plus, des plaintes ont été déposées auprès des autorités nationales haïtiennes et de l'Organisation internationale du travail (OIT), via le programme Better Work, qui vise justement à évaluer le respect des normes fondamentales du travail dans le secteur des zones franches en Haïti.

Dans son dernier rapport datant de novembre 2011, Better Work affirmait : « Il existe des preuves solides montrant que les représentants du syndicat SOTA ont été licenciés sur la base de leur appartenance au syndicat¹⁶. » Cela a mis de la pression sur l'entreprise et ses sous-traitants, qui se sont engagés à réintégrer les travailleurs licenciés, malgré le fait que l'État haïtien lui-même refuse toujours de reconnaître la violation des droits syndicaux des travailleurs impliqués dans ce cas.

¹⁶ Better Work, *Rapport sur les licenciements des membres du comité exécutif du syndicat SOTA*, 24 novembre 2011, p.8.

Pour conclure...

Les quelques exemples présentés ici nous permettent de bien saisir ce que peut vouloir dire la mondialisation des solidarités dans une perspective syndicale. En effet, dans un contexte où la mondialisation néolibérale a affaibli le rapport de forces traditionnel des organisations syndicales, celles-ci ont développé de nouvelles stratégies pour que les droits des travailleuses et des travailleurs ne soient pas mis de côté. Ces initiatives permettent de repenser le cadre d'intervention des organisations syndicales et de réaffirmer leur engagement au sein de la société civile. Cela nous permet également de comprendre que le syndicalisme international peut se pratiquer à petite échelle, dans nos propres instances, en solidarité avec les travailleuses et les travailleurs du monde. C'est ce qu'on appelle agir localement dans une perspective globale !

De plus en plus, les organisations syndicales s'intéressent au cadre du droit international du travail et cherchent à le bonifier afin d'assurer une meilleure protection des travailleuses et des travailleurs. Par exemple, plusieurs d'entre elles ont participé activement au processus qui a mené à l'adoption d'une convention sur le travail domestique à l'OIT. Le droit international, malgré les préjugés que nous pouvons tous avoir à son égard, peut-il être une arme de poids pour les syndicats, à l'heure où leur action se doit d'être pensée dans une perspective mondiale ? C'est ce que nous explorerons ensemble dans la deuxième partie de cette trousse.

Principales références

Better Work. 2011. *Rapport sur les licenciements des membres du comité exécutif du syndicat SOTA*, 24 novembre 2011, 15 p.

Bourque, Reynald. 2008. « L'action syndicale internationale et transnationale dans le contexte de la mondialisation ». In *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 20, no 2, p. 37-51.

Confédération syndicale internationale (CSI), *Rapport annuel des violations des droits syndicaux 2010*. En ligne. [<http://survey.ituc-csi.org/>]. Consulté le 15 avril 2012.

Soussi, Sid Ahmed. 2010. *L'action syndicale internationale face à la dérégulation du travail : vers un droit international privé ?*, Centre de recherche sur les innovations sociales, Collection études théoriques, no ET1009, 50 p.

Rouillard, Jacques. 2004. « Les déboires du syndicalisme nord-américain (1960-2003). Pourquoi le mouvement syndical canadien se tire-t-il mieux d'affaires que celui des États-Unis ? ». In *Bulletin du regroupement des chercheurs et chercheuses en histoire des travailleurs et travailleuses du Québec*, vol.30, no 1, p. 4-20.

Coordination

Martine Joyal

Recherche et rédaction

Julie Désilets

Martine Joyal

Comité de lecture

Luc Brunet, Association des retraitées et retraités de l'enseignement du Québec (AREQ)

Priscilla Bittar, Conseil central du Montréal métropolitain (CCMM-CSN)

Isabelle Coulombe, Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

Karine Crépeau, Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ)

Guillaume Desmarais, Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS)

Johanne Gagnon, Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ)

Roselyne Legault, Confédération des syndicats nationaux (CSN)

Jean-François Piché, Centrale des syndicats du Québec (CSQ)

Révision linguistique

Luc Brunet

Conception graphique

Marlene-b.com Artiste Designer Graphique

Illustrations

Jacques Goldstyn

Nous remercions vivement les organisations syndicales partenaires de ce projet : AREQ, APTS, CSQ, CSN, CCMM-CSN, FTQ, FIQ et SFPQ.

Nous reconnaissons l'appui financier du Centre de recherche sur le développement international (CRDI), de la Fondation Léo-Cormier et du Ministère des Relations internationales du Québec (MRI).

Sincères remerciements à **Me Stéphanie Bernstein**, professeure de sciences juridiques à l'Université du Québec à Montréal (UQAM), de même qu'au Service aux collectivités de l'UQAM.

